



Fonds social

publié le 21/09/2022

Le fonds social collégien est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

UNE AIDE POUR QUOI ?

L'aide peut être accordée pour le règlement de tout ou partie des frais de demi-pension, de voyage scolaire, de transport, de fournitures scolaires, d'équipements de sport ou d'autres vêtements.

COMMENT OBTENIR UNE AIDE ?

Le dossier est à retirer auprès de la gestion du collège. Il suffit ensuite de le retourner avec les pièces justificatives demandées. Si nécessaire, la gestionnaire peut vous aider à remplir le dossier et se charger également des photocopies des justificatifs. Les dossiers sont obligatoirement traités de manière confidentielle.

EXAMEN DES DEMANDES

Les dossiers sont étudiés lors de la commission de fonds social présidée par la principale et constituée de membres de la communauté éducative. Elle se réunit en tant que de besoin pendant l'année scolaire.

COORDONNEES

Tél : 05 45 82 44 22

Email : paiement.0160116p@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.